

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur François DEMANGEOT, Vice-Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 19

Date de convocation du Comité : 29 novembre 2023

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	VERGNES Magali	Conseil Départemental 11	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
	BOYER CORCUFF Marie Laure	SIAH Corbières Maritimes	
	RIVIERE Marilyse	SBV Orbieu Jourres	
Messieurs	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	BELARD Xavier	SM du Delta de l'Aude	
	CARALP Alain	SM du Delta de l'Aude	
	JAMMES Michel	SB Berre et Rieu	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	HERNANDEZ André	SBV Orbieu Jourres	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
MAGRO Christian	SM Aude Centre		
TITULAIRES REPRESENTES :			
	IZARD Alain (SB Berre et Rieu)	représenté par	MONTLAUR Jean Claude
	CASATO Didier (SB Berre et Rieu)	représenté par	DIAZ Michel
	RIO Jean Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	MENASSI Eric (SMAC)	représenté par	VAUJANY Aline
	BARTHES Jean Pierre (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	AZAIS DE VERGERON Gilles (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques

M. Pierre BARDIES a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Signature de l'avenant au contrat de Bassin versant Aude, Berre, Corbières Maritimes 2021-2023

Vu le 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau,

Vu le Contrat de Bassin Versant Aude, Berre, Corbières Maritimes sur le territoire du Département de l'Aude signé le 24 septembre 2021, pour la période 2021-2023

Vu l'avis de la commission des aides de l'agence de l'eau du 26 octobre 2023, de prolonger la durée du contrat d'une année, afin de mettre en œuvre les actions non réalisées au 31 décembre 2023,

Il est proposé de signer un avenant visant essentiellement à apporter des délais supplémentaires pour la mise en œuvre du contrat initial 2021-2023.

Il est motivé par :

- Le retard d'engagement des opérations lié à la pandémie sanitaire, qui a touché l'ensemble de la chaîne : bureaux d'études, services techniques, services administratifs ;
- Le souhait de n'envisager un deuxième contrat de bassin versant qu'en 2025, pour la période 2025-2027, en lien avec le XII^{ème} programme de l'agence de l'eau, sans perdre la continuité avec les actions du premier contrat de bassin.

Le Comité Syndical oui l'exposé et à l'unanimité des voix :

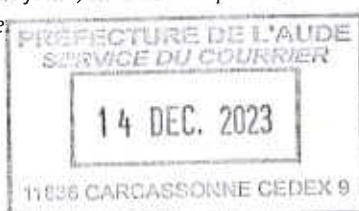
APPROUVE l'avenant au Contrat de Bassin Versant Aude, Berre, Corbières Maritimes, selon les motifs exposés ci-dessus ;

AUTORISE le Président à signer cet avenant, présenté en annexe, ainsi que tout document en découlant.

publié le 15/12/2023

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme:



François DEMANGEOT
Vice-Président du SMMAR

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name François Demangeot.

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr